

# Bachelier en automobile

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| 1B PROJET 1                                                |                                                                                                  |                 |             |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | TEAU1B18AUT                                                                                      | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | MIAU1180                                                                                         |                 |             |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                               | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS                                               | 4 C                                                                                              | Volume horaire  | 40 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Massimo MAROTTA</b> (massimo.marotta@helha.be)<br><b>Arnaud BOTTE</b> (arnaud.botte@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 40                                                                                               |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                      |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                         |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité a pour but de permettre aux étudiants de se familiariser avec des activités de recherche via un travail de groupe. Il est demandé aux étudiants une réalisation matérielle accompagnée d'une production écrite (rédaction d'un dossier final ainsi que sa défense devant un jury).

D'autre part, cette activité permet la mise en application et la mise en commun de connaissances acquises lors de cours théoriques se déroulant durant le premier quadrimestre.

Enfin, cette activité prépare les étudiants au projet du bloc 2, mais aussi au travail de fin d'étude.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité, les étudiants seront capables :

- de travailler en groupe et de veiller à sa bonne organisation
- de respecter un échéancier imposé
- de se familiariser avec la notion d'"obligation de résultats" dans un délai imparti
- de rédiger un document écrit sur base de critères rédactionnels
- de rechercher de l'information et valider sa pertinence (bibliothèque, Internet,...)
- d'intégrer différents cours théoriques afin de répondre à une problématique donnée. - de défendre leur dossier/projet.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU1B18AUTA    Projet 1

40 h / 4 C

#### Contenu

Le(s) thème(s) du projet sont définis dans un dossier de référence disponible sur connected et présentés lors de la séance d'initiation (fin du Q1) où la présence est obligatoire.

De plus, deux ateliers de coaching (présence obligatoire) sont organisés afin de faciliter la réalisation du projet et de détecter d'éventuels dysfonctionnements dans l'équipe.

Concepts-clés

- Travail de groupe
- Gestion de groupe
- Apprentissage par projet - Autonomie

#### Démarches d'apprentissage

L'activité se déroule tout au long du second quadrimestre du bloc 1 à raison de 2 x 2h de séances hebdomadaires. Les enseignants concernés par le projet seront disponibles pour guider les étudiants dans leur choix technique.

En début de chaque séance, un tour de table est réalisé par l'enseignant afin de constater l'état d'avancement du projet, rappeler les échéances aux équipes et pour susciter le questionnement.

Au terme de l'activité, un bilan est dressé oralement avec la totalité de l'équipe ce qui permettra de faire le point sur les points forts/faibles de chaque membre; leur permettant ainsi d'aborder le projet de bloc 2.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching à chaque séance

Discussion avec les étudiants

Remise d'un avant-projet justifiant les choix techniques de l'équipe et feedback de l'avant-projet par les enseignants

Feedback en fin d'activité

#### Sources et références

Sans objet

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les documents nécessaires à l'activité sont disponibles sur connected

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

L'évaluation portera sur :

- La réalisation pratique dans le respect du timing communiqué (M sur 20 points)
- La rédaction d'un rapport écrit (RE sur 20 points)
- Une présentation orale (P sur 20 points)

La formule de calcul de la note finale est la suivante :  $\text{Note } (/20) = 0,5*(M) + 0,3*RE + 0,2*P$

En cas de seconde session, l'étudiant doit représenter les notes M, RE et/ou P si elles sont inférieures à 10/20.

Il est obligatoire pour les étudiants ayant une seconde session à l'activité de se présenter aux enseignants responsables le jour de la consultation des copies de juin afin de prendre connaissance des modalités de seconde session.

## Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Prj       | 100 | Prj       | 100 |

Prj = Projet(s)

## Dispositions complémentaires

Toute absence doit être justifiée (les copies des CM doivent être fournis aux responsables du cours au plus tard à la séance suivant l'absence).

Au-delà de deux absences injustifiées à l'activité projet, les enseignants responsables peuvent exclure l'étudiant de son groupe initial. Ils peuvent lui imposer de travailler seul afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des équipes.

Au-delà de 5 absences (justifiées ou non), les enseignants responsables peuvent également exclure l'étudiant de son groupe initial. Ils peuvent lui imposer de travailler seul afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des équipes.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).